

RÈGLEMENT D'UTILISATION DES TENNIS SSUE

L'utilisation des courts de tennis du Centre sportif UNIL+EPFL à Dorigny est réservée aux membres, y compris les étudiants, de la communauté UNIL-EPFL, s'étant acquittés de leur droit de jeux.

1. Inscription Au secrétariat du Service Sport Santé UNIL+EPFL (SSUE) ou directement sur le site internet <https://sport.unil.ch>
2. Carte La carte de membre doit être obligatoirement déposée à l'entrée du court durant le jeu.
3. Réservation Les réservations se font uniquement avec votre code d'accès (e-mail) via le site internet <https://sport.unil.ch>
Toutes les personnes présentes sur le court doivent être dûment inscrites. En cas d'impossibilité de jouer, le court doit être libéré dans le système de réservation sous peine d'avertissement (cf point 9.).
4. Jouer seul-e Il est interdit de jouer seul sur un court, même pour servir.
5. Invitation Pour jouer avec une, deux ou trois personnes non abonnées sur un même court, **une** invitation est obligatoire. Les invitations sont à télécharger sur la page internet du tennis. Deux abonné-e-s jouant ensemble doivent également acheter **une** invitation pour jouer avec une ou deux personnes tierces.
6. Chaussures Seules des chaussures de sport propres et ne laissant pas de dépôt de terre ou de sable sont autorisées.
7. Vestiaires Merci d'utiliser les vestiaires extérieurs des terrains et tennis du Centre sportif universitaire de Dorigny. Munissez-vous d'un cadenas personnel pour mettre vos affaires en sécurité. **Les vestiaires extérieurs sont fermés en décembre et janvier. Durant ces deux mois, veuillez vous changer au centre sportif.**
8. Interdiction Seuls les professeurs de tennis SSUE sont habilités à donner des cours de tennis sur ces installations. Tout abus entraînera un retrait automatique du droit d'accès.
9. Respect Prière de se conformer strictement au règlement d'utilisation des tennis et aux instructions du personnel. **Tout abus ou non-respect du présent règlement et/ou manque de respect envers les surveillant-e-s lors des contrôles entraînera un avertissement. Le deuxième avertissement entraîne une suspension du droit de jouer pendant une durée d'un mois. En cas d'abus répétés, le droit de jouer pourra être retiré sans aucun dédommagement.**

Septembre 2025